



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

**QUESTIONNAIRE AU CSD, SYNDICATS DES
CONSEILS GENERAUX ET REGIONAUX**

Collectivités : (préciser le département ou la région)

De quelles prestations sociales bénéficiez-vous ?

- **Chèques vacances** : Oui Non Taux :
- **Participation collectivité** :
- **Tickets restaurant** : Oui Non Taux :
- **CESU** : Oui Non
- **COS ou Autres (Citez les)** Oui Non
- **La CGT y siège t'elle** Oui Non et est elle majoritaire Oui Non

Quel régime indemnitaire est en place dans chaque filière de votre collectivité ?

Quelles sont ces primes par mois et par catégorie de personnel et sous quelle condition ? (éléments validés en CTP)

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Taux :	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Indemnité d'Exercice de Mission des préfectures (IEMP)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Taux :	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Prime de Service et de Rendement (PSR)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Taux :	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Indemnité Spécifique de Service (ISS)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Taux :	<input style="width: 60px;" type="text"/>
Indemnités Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Taux :	<input style="width: 60px;" type="text"/>

Indemnité Représentative de Sujétions Spéciales et de Travaux Supplémentaire

Oui Non Taux :

Autres (citez-les) Taux :

Quelles sont les conditions d'attribution de la NBI dans votre Collectivité ?

- Quelle catégorie de personnel la perçoit et sous quelle condition ?

.....
Votre collectivité est elle adhérente du centre de gestion ?

Oui Non

Dans les CAP, quel est le taux de promotion (Ratio)
(adjoints techniques)

A quelle vitesse se fait l'avancement d'échelon : Minima Maxima

Suite aux transferts des personnels routiers de la DDE et des collèges ainsi que les lycées vers les départements et régions, il existe diverses organisations de travail dans les collectivités territoriales.

Dans le cadre du transfert (État vers collectivité), y a t'il eu un protocole d'accord de négocié avec la collectivité d'accueil ?

Collèges lycées Oui Non
DDE Oui Non

La collectivité d'accueil participe t'elle à la cotisation de la Mutuelle ?

Collèges lycées Oui Non quel %
DDE Oui Non quel %

Depuis le transfert, y t'il eu une hausse de la syndicalisation :

Collèges lycées hausse baisse Combien :
DDE hausse baisse Combien :
Autres : (précisez) Combien :

Dans les CAP :

Les personnels transférés (collèges lycées et DDE en détachement illimité) sont ils inscrit sur les tableaux d'avancements ?

Oui Non

Si non pourquoi :

Deux collectifs ont été créés au sein de la fédération des services publics pour aborder et traiter ces spécificités.

Le collectif routes de la fédération des services publics souhaite recenser ces différentes organisations.

La spécificité « routes » est elle reconnue au sein de votre collectivité ?

Oui Non si oui sous quelle forme ? :

Existe-t-il une formation spécifique ?

Aux métiers de la route ?		Autres :
Formation prise de poste
Préparations aux concours
Formations post concours
Plan de formation spécifique aux métiers de la route

Le personnel routier, de vos collectivités, perçoit il la Prime Technique d'Entretien de Travaux et d'Exploitation ?

Oui Non Taux :

Quel mode de remboursement des frais de déplacement ?

- Justificatifs **Oui** **Non**
- Frais réels **Oui** **Non**
- Ordre de service **Oui** **Non**
- ordre de missions **Oui** **Non**

Les Astreintes :

- Estivales ? **Oui** **Non**
- VH : **Oui** **Non**
- Respect des garanties minimales : **Oui** **Non**
- **Autres précisez :**

• **Taux de rémunération de l'astreinte ?**

- Normal **Oui** **Non** (*taux du décret*)
- Autres taux **Oui** **Non** Majoration de combien

• **Les plannings d'astreintes sont ils réalisés sur la base du volontariat ?**

- Oui** **Non**
Autres précisez :

Les Heures supplémentaires sont-elles ? :

- Payées **Oui** **Non**
- Récupérées **Oui** **Non**
- Aux choix de l'agent **Oui** **Non**
- Y a-t-il un plafond mensuel **Oui** **Non** **de combien si oui :**
-

CHS

A-t-il été mis en place un CHS Routes ?

- Oui** **Non**
Autre (expliquez)

Les Accidents de service :

- Existe-t-il un bilan spécifique au domaine routier : **Oui** **Non**
- Y a-t-il une augmentation du nombre d'accidents de service : **Oui** **Non**
- Y t'il eu des enquêtes suite à un accident **Oui** **Non**

Quelles solutions ont été apportées :

Satisfaisantes : **Oui** **Non**

Les Maladies professionnelles et le suivi médical des agents:

- Troubles musculaux squelettiques
- Quel type de troubles ressort :
- Visites médicales : Fréquence :
- Avez-vous un document unique : **Oui** **Non**

COLLEGE LYCEE (rayer la mention inutile) NOMBRE D'AGENTS

Mobilité

Comment se passe la mobilité pour les agents ?

Existe t'il un barème ? oui non

Si oui lequel ?

Est-il validé en CTP ? oui non en CAP oui non

La mobilité est- elle faite

En groupe de travail : avec les OS sans les OS

Pas du tout

Régimes indemnitaires

Quel est le montant de votre Régime indemnitaire toutes indemnités confondues (IAT , primes.....) par mois

Est -il prévu un alignement du Régime indemnitaire des agents EPLE sur les agents du siège ?

Oui Non

Sur quelle période

Obligation de service Temps de travail

Quel est le nombre d'heures annuelles effectives ?

Quel est le nombres de jours de congés ?

Quel est le nombre de jours de congés supplémentaires (journées président) ?

Autres préciser

Les jours fériés sont comptabilisés comme du temps de travail oui non

Action et activité sociale quelles structures existent ?

COS CASCA CNAS Amicale Autres

Précaires

Remplacement des arrêt maladie Oui non

Quel est le délai de carence pour ces remplacements ?

La collectivité de rattachement a titularisé des contractuels Oui non

Combien ?

MERCI DE RETOURNER CE QUESTIONNAIRE A LA FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS

- PAR FAX : 01 48 51 98 20 ou PAR MAIL : fdsp@cgt.fr